

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	28
Votants :	32

L’an deux mille vingt et un,
le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°115-2021 – ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

Le Président informe que pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ce contrat pluriannuel constitue un cadre stratégique financier important et regroupera les différents dispositifs de financement ouverts à la fois aux communes et à la Communauté de Communes en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale. Les CRTE s’inscrivent dans le temps court du plan de relance économique mais également dans le temps long et permettent d’alimenter les échanges notamment sur le projet de territoire. Ce document demeure néanmoins un contrat cadre souple, qui sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Le Président rappelle que ce contrat a été élaboré par le service « contrats territoriaux » de l’Entente du Pays de Vannes en concertation avec un groupe de travail constitué du Président et des Vice-présidents en charge des Finances, de l’Aménagement, de la transition écologique et du développement économique. Des points d’étape ont également été organisés à l’initiative de M. le Secrétaire Général de la Préfecture afin de s’assurer de la bonne avancée des travaux. Le Bureau communautaire a également été informé des différentes étapes lors de ses réunions du 22 juin 2021 et du 23 novembre 2021. Enfin, le Président rappelle la délibération n° 87-2021 du 7 juillet 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la signature avec l’Etat d’un protocole d’engagement dans l’élaboration d’un CRTE.

La méthodologie suivante a été utilisée, permettant de présenter le présente délibération :

- recensement des projets d'investissements publics de l'ensemble des communes et de la Communauté de Communes
- recensement des orientations et enjeux inscrits dans les principaux documents de planification : Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Schéma Directeur Cyclable mais également des études stratégiques en cours
- Définition des orientations et élaboration d'un plan d'actions prioritaires

Le présent contrat fixe cinq orientations stratégiques :

- Habiter le Territoire, requalifier nos espaces
Centralités - espaces économiques - Les défis de la sobriété foncière
- Améliorer, Optimiser les équipements liés à la compétence déchets
- Inscrire le territoire dans la transition écologique
Les défis de la mobilité durable et de la transition énergétique
- Accompagner les évolutions démographiques par des services de proximité exemplaires et une offre sportive renforcée
- Préserver les ressources en eau

Ces orientations sont déclinées en 14 fiches actions, qui catégorisent les types de projets qui peuvent faire l'objet d'un financement par l'Etat. A cette occasion, il est rappelé qu'aucune liste de projets ne sera annexée au CRTE, seules les fiches actions servant de cadre financier pour le mandat au bénéfice de l'investissement public du territoire seront annexées.

Le CRTE prévoit également que la Communauté de Communes, signataire du document, s'engage à suivre la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Pour sa part, l'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Enfin, il est précisé que ce CRTE est actuellement en cours de relecture par les services de la Préfecture. Le projet de contrat est ainsi susceptible d'évolution à la marge en fonction des éventuelles remarques qui pourraient être formulées.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire d'Arc Sud Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer le CRTE accompagné de ses annexes et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 09/12/2021

Le Président,

